

COFIL national SPLS

28 janvier 2015

Retour des Pays de la Loire

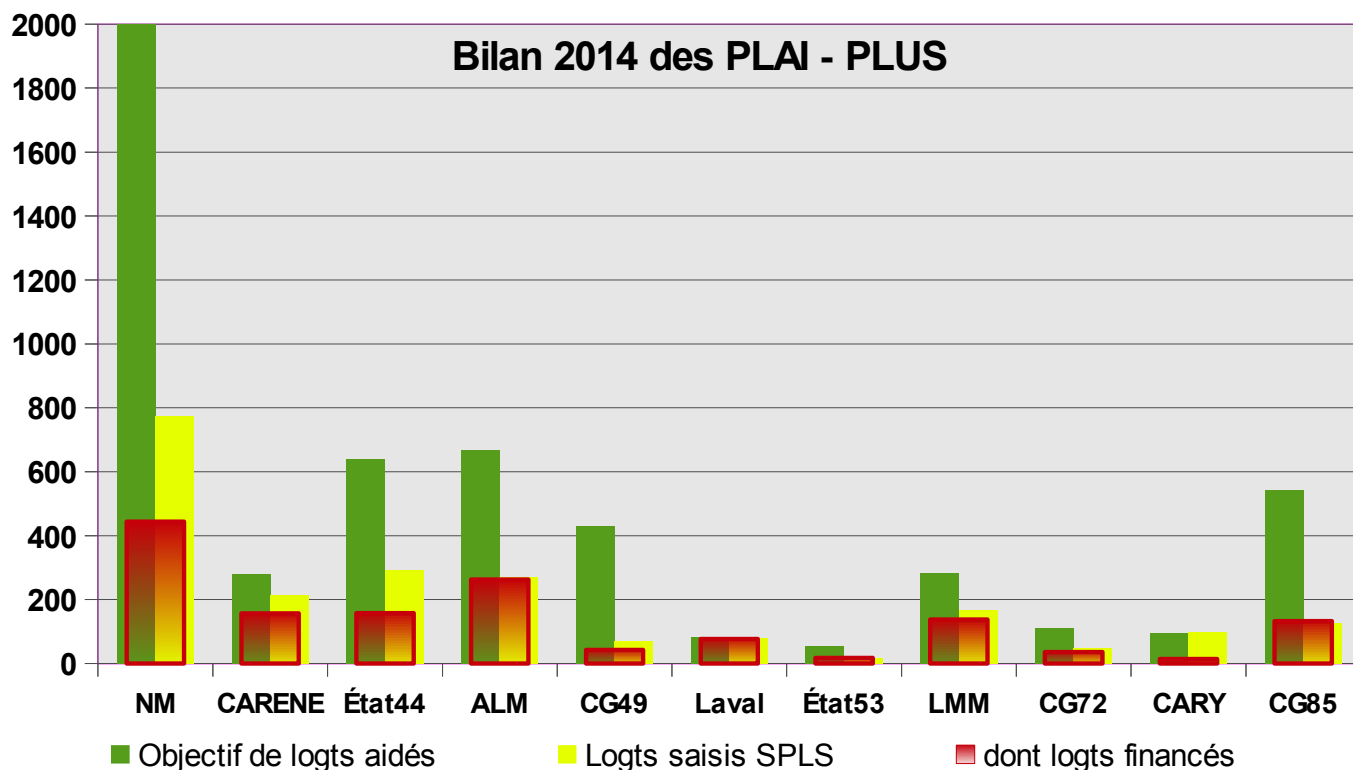
DREAL Pays de la Loire
Réf : 0423H15VD



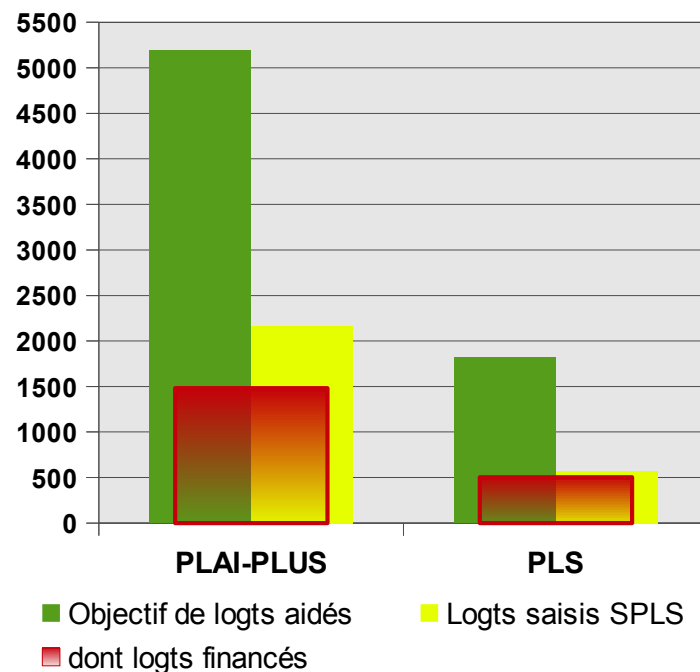
PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire

1 – Bilan de la programmation 2014 : la saisie des opérations dans SPLS



Bilan régional 2014 de l'utilisation de SPLS



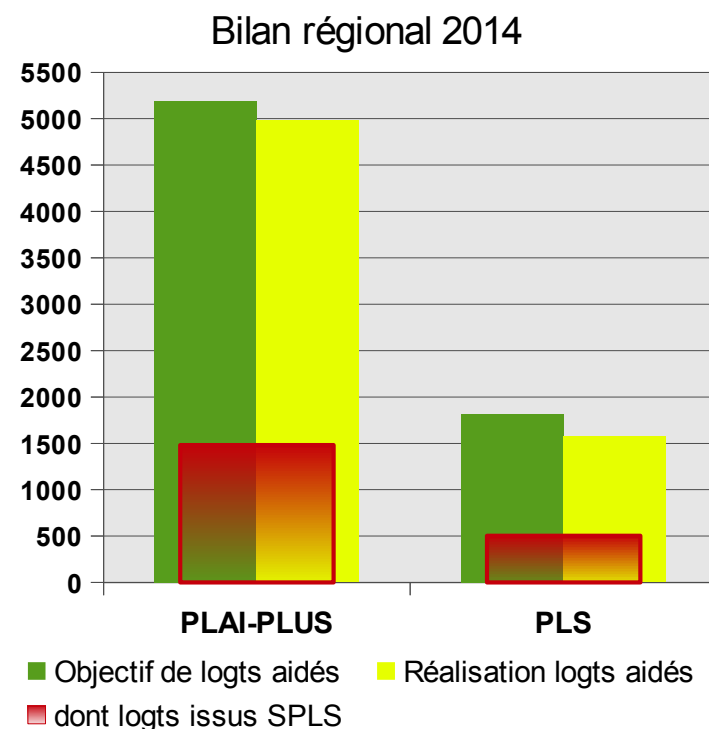
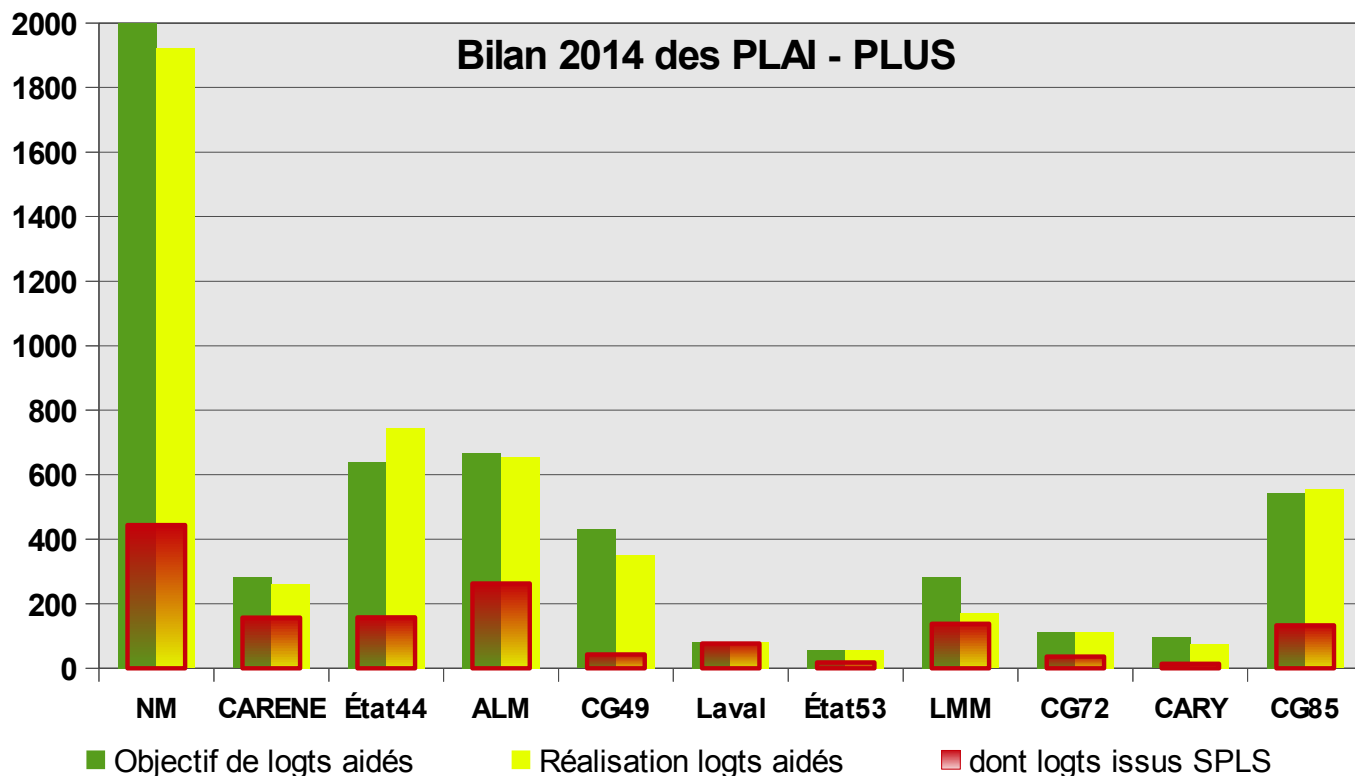
L'utilisation de SPLS est différenciée selon les territoires. Au niveau régional, on observe :

- 42 % de l'objectif PLAI PLUS saisi, dont 68 % ont été financés ;
- 31 % de l'objectif PLS saisi, dont 89 % ont été agréés.

Le solde des logements saisis dans SPLS, et non financés, sont à l'état de non programmés et/ou reportés.

MAIS, il y a une proportion de projets saisis par le MOa HLM qui n'est pas utilisé par le service instructeur du gestionnaire, qui ressaisit l'opération dans GALION = doublon. **2**

2 – Bilan de la programmation 2014 : la réalisation et le poids des opérations issues de SPLS



Le poids des opérations financées issues de la saisie dans SPLS, est variable d'un gestionnaire à un autre : 94 % pour Laval agglomération en PLAI-PLUS, 60 % pour la CARENE ... jusqu'à 12 % sur le CG49. La moyenne régionale est de 30 % en PLAI-PLUS.

Le dialogue de gestion autour de SPLS est différent selon les gestionnaires et présente un résultat troublant : « saisie obligatoire » mais avec un % de financé moindre OU gestion au fil de l'eau avec un % de financé élevé.

MAIS aussi parce que des services instructeurs ne prolongent par l'état d'avancement des logements « validés » par le MOa HLM, en saisissant à nouveau l'opération dans GALION.**3**

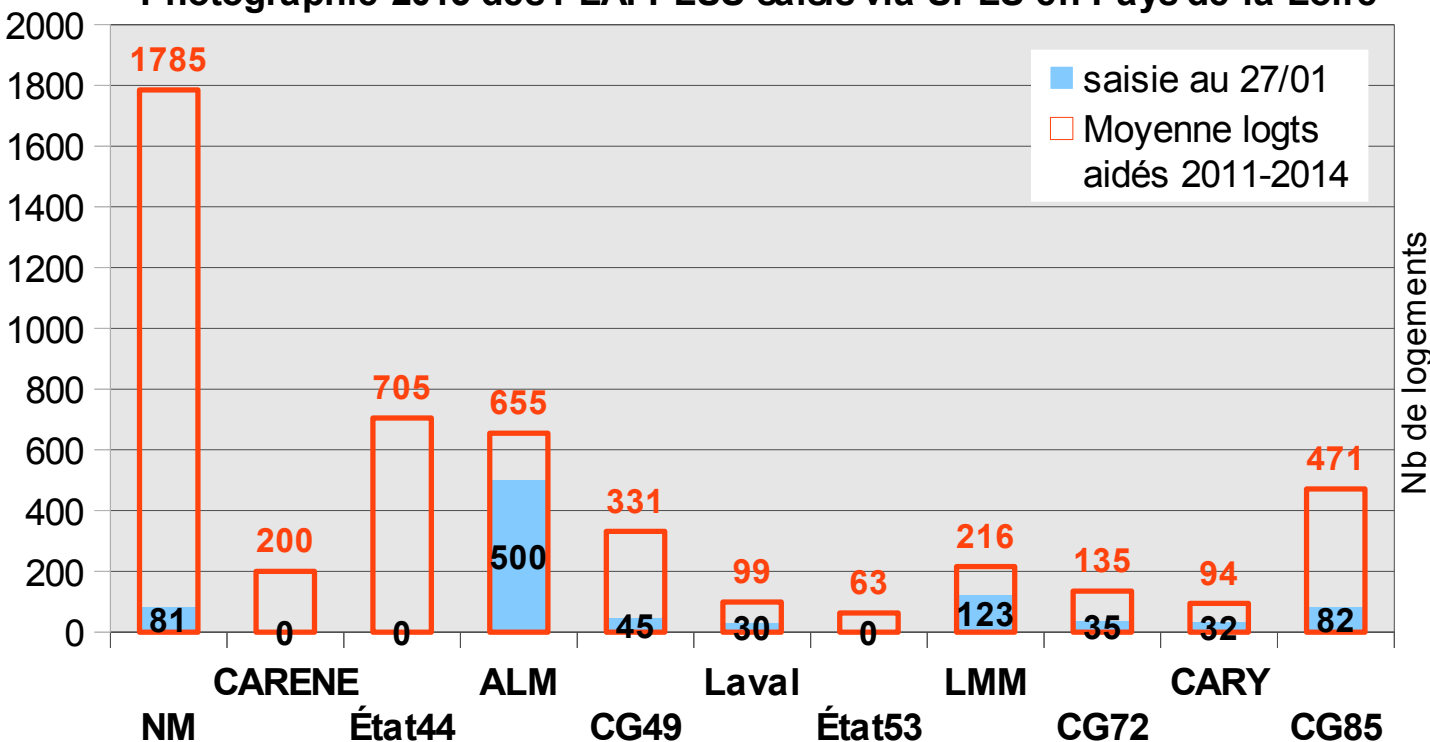
3 – Les orientations du CR2H

Programmation 2015 :

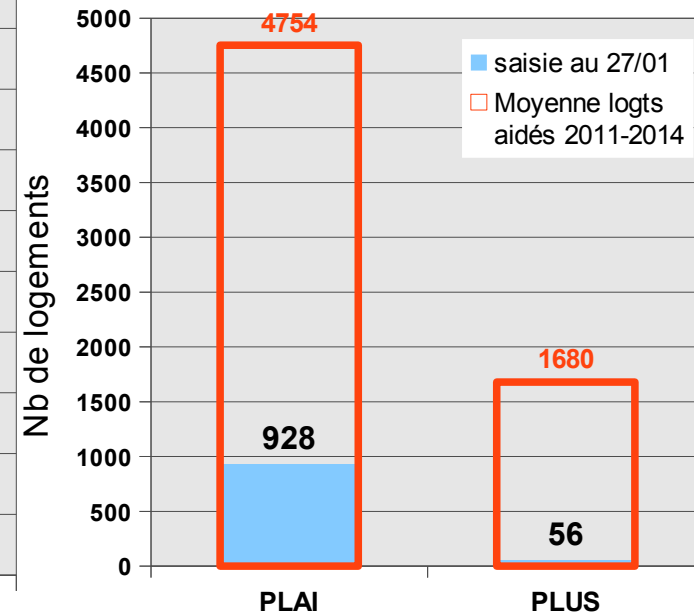
- l'utilisation du portail SPLS comme le prévoit le pacte HLM pour les MOa HLM et pour les gestionnaires.
Notion de réduction d'enquêtes et source d'information pour le bureau du CR2H en charge du suivi du pacte HLM ;
- saisie jusqu'au 31 janvier, des opérations dans SPLS, au titre du recensement des prévisions de réalisation de la programmation 2015 ;
- validation et diffusion des « chartes de gestion SPLS » au plus tard au 1er trimestre 2015 avec un point d'étape lors du CR2H du 3 février (2 de signées sur 11) ;
- le suivi via SPLS des opérations :
 - PLAI classiques (logements ordinaires et structures spécialisées) ;
 - AAP « PLAI adaptés » ;
 - logements étudiants.

4 – Photographie de la saisie 2015 dans SPLS

Photographie 2015 des PLAI-PLUS saisis via SPLS en Pays de la Loire



Les perspectives 2015



La fin de gestion de l'exercice 2014 au 12 janvier et l'ouverture récente de l'exercice 2015 pour permettre le transfert de flux de SPLS vers GALION n'expliquent pas la très faible saisie.

La saisie est très inférieure à la moyenne des logements aidés depuis 2011, soit moins de 20 % pour les PLAI-PLUS et moins de 4 % pour les PLS.

Un rappel des principes de la programmation 2015 validée en CRH d'octobre dernier sera fait lors du CR2H du 3 février 2015.